

N° 235340-2023/1-ACTS/DDET

Date du : 7 novembre 2023

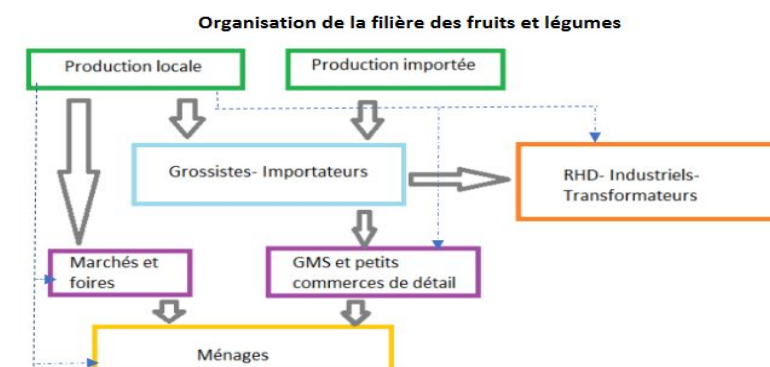
Rapport de présentation

OBJET : délibération modifiant le code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud

PJ : un projet de délibération

Selon le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

En Nouvelle-Calédonie, la commercialisation directe par les producteurs de fruits et légumes en circuit court reste très marginale que ce soit auprès des consommateurs ou auprès des professionnels des secteurs agroalimentaires ou de la restauration. En revanche, c'est le circuit long (intégrant les grossistes et les centrales d'achat) qui est privilégié. En effet, la grande majorité des productions calédoniennes est cédée aux grossistes et aux centrales d'achat sur la base d'une vente de gré à gré.



Source : ACNC

La tendance inverse a été constatée lors de la mission exploratoire agro-alimentaire que la province Sud et ses partenaires (professionnels, chambre d'agriculture et de la pêche et Chambre de commerce et d'industrie) ont menée à l'Ile de La Réunion du 16 au 22 octobre dernier.

Dans ce département d'outre-mer où 70% des fruits et Légumes frais consommés sont produits localement, il est marquant de constater qu'une grande partie de ces produits s'écoulent au travers de marchés de producteurs, de marchés forains et de petits détaillants laissant à la grande distribution (GMS) qu'une part largement minoritaire cantonnée à 30% (contre 70% en Nouvelle-Calédonie).

Cette puissance remarquable de la commercialisation des fruits et légumes en circuits courts à la Réunion garantit un approvisionnement de proximité en produits de saison d'une grande diversité en quantité abondante à des prix contenus.

Au regard de ce constat et afin notamment de garantir des prix compétitifs aux consommateurs et de favoriser la création de points de vente de produits locaux, la province Sud souhaite soutenir le développement d'activités de vente au détail de fruits et légumes en magasin spécialisé. A ce jour, selon les statistiques de l'ISEE, on dénombre 8 commerces en province Sud dont 6 à Nouméa et 2 à Dumbéa.

Il est ainsi proposé d'inscrire cette activité dans les filières prioritaires du code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.